

**Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de  
l'énergie**

Beauvais, le 10 décembre 2021

**N° référence :** na2021\_ddt\_saeu\_CR réunion PPRI 2021-  
12-10.odt

**Vos références :**

**Affaire suivie par :** [olivier.cateloy@oise.gouv.fr](mailto:olivier.cateloy@oise.gouv.fr)

**Téléphone :** 03 64 58 17 00

**Pièces jointes :** présentations projetées

**Niveau de sensibilité :** diffusion restreinte

**Compte-rendu de réunion  
réunion plénière du 10 décembre 2021  
Révision des PPRI des vallées de l'Oise et de l'Aisne**

**Introduction par Madame la Préfète**

Madame la préfète a évoqué le besoin de transparence et de concertation avec les élus et le respect du cadre réglementaire dans lequel s'élabore le plan de prévention des risques inondation (PPRI) des vallées de l'Oise et de l'Aisne.

Les élus ont manifesté leur volonté d'être associés à l'élaboration des études, notamment la modélisation 2D de la confluence et la détermination des bandes de précaution dont l'ARC et l'Entente Oise Aisne participent déjà.

Mme la Préfète a demandé à ce que soient pris en compte :

- les nouveautés du décret PPRI de juillet 2019 qui offrent, sous certaines conditions, des possibilités d'aménagement dans des zones soumises à aléas inondation
- le partage d'information sur la modélisation dite 2D de la crue à la confluence
- une méthode de concertation avec les élus concernés menée par un cabinet d'études spécialisé

L'échéance d'élaboration du PPRI a été fixée à la fin 2023

**Présentation par le DDT sur les nouveautés du décret PPRI de juillet 2019**

Le décret est récent. Un partage des informations et une communication transparentes sont donc nécessaires. Il est important de définir et de proposer une méthode qui permet de déterminer les caractéristiques des projets possibles dans les zones du PPRI.

Ainsi, un régime dérogatoire au droit commun est possible dans des secteurs denses pour des projets dans certaines zones inondables suivant certains critères et sous certaines conditions, pour des projets résilients. Le décret PPRI implique que soit démontrée la prise en compte du risque dans les projets.

Avec la mise en œuvre du décret PPRI de juillet 2019, la responsabilité concernant les zones de développement soumises à aléas change, il s'agit aux collectivités de montrer l'intégration d'éléments de résilience au cœur de leurs projets et de porter également la responsabilité en matière d'inondation.

Le secteur de la confluence bénéficie d'une modélisation 2D afin de répondre aux remarques qui ont été formulées lors de la procédure précédente d'élaboration. Le temps nécessaire a été pris pour les prendre en compte tout en respectant l'échéance d'approbation du PPRI.

Le PPRI est un outil essentiel, s'appuyant sur une méthode d'élaboration rigoureuse et transparente.

Une méthode de co-construction avec un groupement de cabinets spécialisé en concertation connaissant le fonctionnement des collectivités et l'aménagement du territoire est donc mise en place, dont le but est d'identifier les projets tout en respectant la protection des risques.

L'objectif est de définir en juin 2022 un document préfigurateur.

### **Présentation par Alherville de la méthode de concertation**

Des ateliers de concertation avec les collectivités seront menés par le groupement de bureau d'études : Alherville, spécialisé en programmation urbaine, et Anne-Solange Muis spécialisée en concertation stratégique.

L'objectif de ces ateliers est de recueillir les perspectives et les projets portés par les collectivités. L'enjeu de ces ateliers est de permettre un dialogue constructif sur les ouvertures possibles offertes par le décret de juillet 2019.

Les ateliers regrouperont une vingtaine de collectivités d'un même PPRI. Ils se dérouleront en deux temps offrant un schéma propice au dialogue et au travail collectif visant à identifier les projets. Leur collecte permettra d'avoir une vision d'ensemble. Les ateliers seront enregistrés.

Ces ateliers se dérouleront donc en deux séquences :

- la première en mars 2022 : offrant un temps de préparation et de discussion des projets sur la base des documents envoyés mi-février (notamment les cartes d'aléas et les cartes de bandes de précaution)
- la seconde en juin 2022 afin de compléter les projets identifiés lors de la première séquence et de consolider la vue d'ensemble des projets.

Les collectivités sont invitées à préparer les premiers ateliers en amont afin de pouvoir présenter et hiérarchiser les projets.

Les impacts de MAGEO et du Canal Seine Nord Europe sur l'élaboration du PPRI ont été évoqués par les participants. Ils seront traités en amont des ateliers par la DDT et donneront lieu à des échanges entre la DDT et les collectivités.

L'élaboration du PPRI s'appuiera sur une réflexion globale à l'échelle du bassin mais également à l'échelle du département afin de privilégier une vue d'ensemble.

Il est rappelé qu'un PPRI est établi sur les données en l'état des connaissances au moment de son élaboration. En revanche, il est possible de le réviser si certaines de ces données évoluent.

La rédaction du règlement prendra en compte les caractéristiques des territoires. Des notions, comme la prise en compte des dents creuses ou des zones urbanisées denses, seront à définir lors des ateliers.

#### **Présentation par l'Entente Oise-Aisne de la méthode de détermination des bandes de précaution**

La bande de précaution est une zone d'aléa très fort liée à la possible défaillance d'un système d'endiguement. Sans étude de danger, cette bande de précaution est déterminée forfaitairement. L'organisme en charge de la GEMAPI peut toutefois proposer une méthode de détermination plus précise de ces bandes sur la base d'études de danger. Le but de ces études est de définir une largeur de bande de précautions au plus proche de la réalité observée.

Ces études garantissent également la résistance des ouvrages pour une crue de référence, en l'occurrence la crue trentennale.

Des questions sur des cas particuliers de systèmes d'endiguement ont été soulevées par les participants. Elles seront traitées lors des ateliers.

#### **Présentation par Alp'Géorisque de la modélisation 2D de la confluence**

Afin d'analyser l'inondation pour le secteur complexe de la confluence de l'Oise et de l'Aisne, une modélisation en deux dimensions, plus détaillée que la modélisation réalisée par Safège en 2014 (dite modélisation 1D) est en cours et est menée par le bureau d'études Alp'géorisques. Cette étude prend toutefois en compte les résultats de l'étude initiale 1D pour les secteurs amont et aval de la confluence afin d'en garantir la cohérence entre les études.

Mme la Préfète explique que la modélisation prend en compte des remarques formulées par l'Entente Oise-Aisne et l'ARC.

#### **Conclusion par Mme la Préfète**

Les études et la concertation seront menées en 2022. L'échéance pour le projet de PPRI est fixée à fin 2023.

Une coordination est à faire avant le lancement des ateliers afin de communiquer les documents en amont pour que la concertation soit productive.

**Annexe : liste des participants :**

<b>Collectivités - organismes</b>	<b>Représentants</b>
Chambre d'Agriculture de l'Oise	Ludivine CAMPBELL, chargée de missions
Représentant du Sénateur BASHER	Phillippe LASMIER, collaborateur
Représentante de la Sous-préfecture de Senlis	Muriel DEPALE, représentante du secrétaire générale
Communauté de communes des Deux Vallées	Alexandre HUGUES, adjoint au responsable du service Environnement
Communauté de communes des Deux Vallées	Gaëlle CHAUVELIN, cheffe de service
Communauté de communes Thelloise	Mathias VERMALLE
Communauté de communes des Lisières de l'Oise	Hubert GAGE, directeur général des services
Communauté de communes des Lisières de l'Oise	Jérémy GUILLAUME, en charge du génie urbain, et instruction des dossiers transversaux.
Communauté de communes de la Plaine d'Estrée	Donatien PINON, maire de Chevrières
Communauté de communes de la Plaine d'Estrée	Benjamin NORMAND, responsable eau et assainissement
Communauté de communes de la Plaine d'Estrée	Bénédicte LEFEBVRE, chargée de missions
Communauté de communes de la Plaine d'Estrée	Sophie MERCIER, présidente
Communauté de communes de la Plaine d'Estrée, Mairie de Rivecourt	Grégory HUCHETTE, maire
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise	Vincent SAMAIN, chargé d'études
Agence d'urbanisme Oise les vallées	Imane FEDALI, pôle études
Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte	Thibault LECLERQ, responsable du service développement durable
Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte	Phillippe KELLNER vice président en charge de l'environnement et du développement durable, maire de Verneuil-en-Halatte
Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte	Marc MOUILLESEAUX, maire de Rieux
Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte	Eric WARLOUZET, maire de Les Agneux
Agglomération de la Région de Compiègne	Alexandre DUCARROZ, chef de projet
Agglomération de la Région de Compiègne	Sandrine BRIERE, DGA pôle aménagement urbanisme et grands projets
Agglomération de la Région de Compiègne	Denis SEJOURNE, directeur général adjoint, pôle développement durable
Agglomération de la Région de Compiègne	Charlotte KUZNIAK, directrice adjointe du pôle développement durable
Agglomération de la Région de Compiègne	Eric LEVALROGER, maire adjoint Compiègne
ENTENTE OISE AISNE	Jean-Michel CORNET, directeur des services
ENTENTE OISE AISNE	Virginie FOUILLART
ENTENTE OISE AISNE	Marjorie ANDRE, responsable service technique
CEREMA Hauts de France	Julien LEROY, directeur
CEREMA Hauts de France	Matthieu DESEURE, chargé de mission
Communauté de communes de la Plaine d'Estrée, Mairie de Rivecourt	Grégory HUCHETTE, maire

Mairie de Longueil-Sainte-Marie	Stanislas BARTHELEMY, maire
Mairie de Rivecourt	Marie-José BLANQUET, adjointe
Mairie de Pont-Sainte-Maxence	Jérôme BAHU, DGST
Mairie de Pont-Sainte-Maxence	Jean-Pierre REVIERE, adjoint sécurité
Mairie de Villiers-sous-Saint-Leu	Guy LAFOREST, maire
Mairie de Précy-sur-Oise	Phillippe ELOY, maire
Mairie de Ribécourt-Dreslincourt	André BONNETON, adjoint urbanisme
Mairie de Choisy-au-Bac	Jean-Luc MIGNARD, maire
Mairie de Verberie	Michel ARNOULD, maire
Mairie de Brenouille	Véronique VERRIERE, adjointe
Mairie de Longueil-Annel	Maryline BEAUMONT-LEN, directrice générale des services
Mairie de Thourotte	Céline COLLERY, directrice générale des services
Mairie de Villiers St Paul	Coline MARINKOVSKI, service urbanisme
Mairie de Pontpoint	Bruno DAUGUET, maire
Mairie de Jaux	Robert HARDIVILLIER, conseiller municipal
Mairie de Jaux	Sidonie MUSELET, maire
Mairie d'armancourt	Eric BERTRAND, maire
Mairie Nogent sur oise	Emmanuelle DUCARROZ, responsable service réglementations urbaines et habitat
Mairie Nogent-sur-Oise	Philippe FOUIN, directeur général adjoint
Mairie de Montataire	François GABORIT-VARLET, responsable service de l'urbanisme
Mairie de Creil	Elvire WADE, atelier urbanisme
Mairie de Creil	Béatrice DUBOIS
Agglomération Creil-Sud-Oise, Mairie de Creil	Jean-Claude VILLEMAIN, maire
Agglomération Creil-Sud-Oise	Raymond GALLIEGUE, vice-président ACSO
Agglomération Creil-Sud-Oise	Véronique MONTON, directrice aménagement et politique de la ville
Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise	Jean-Philippe PINEAU, vice-président
Société Lafarge	Benjamin CLOCHARD, directeur général
UNICEM/Lafarge	Delphine CHASSAGNAC